

16ème législature

Question N° : 1801	De Mme Sophie Taillé-Polian (Écologiste - NUPES - Val-de-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche
Rubrique >enseignement supérieur	Tête d'analyse >Situation financière inquiétante dans les universités	Analyse > Situation financière inquiétante dans les universités.
Question publiée au JO le : 04/10/2022 Réponse publiée au JO le : 21/02/2023 page : 1742		

Texte de la question

Mme Sophie Taillé-Polian appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation financière préoccupante de nombreux établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui peinent à faire face aux surcoûts liés à l'inflation du prix du gaz et de l'électricité. L'université de Strasbourg a d'ores-et-déjà annoncé la fermeture de ses portes pour 2 semaines supplémentaires cet hiver 2022-2023, à l'université Lyon 2 se sont 1 200 places en licences menacées faute de moyen. Mme la députée souhaite rappeler qu'il serait injuste de faire payer aux étudiants l'inaction climatique des gouvernements précédents qui ont conduit à retarder toujours plus l'isolation thermique des bâtiments publics. Les universités se trouvent contraintes de piocher dans leurs fonds de roulement afin d'assumer les factures et se privent ainsi de capacités d'investissement qui permettraient notamment d'isoler leurs locaux. Ainsi, elle souhaite savoir à quelle hauteur se chiffre la réponse gouvernementale à la crise que connaissent les universités.

Texte de la réponse

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a annoncé le 27 octobre 2022 la mise en place d'un fonds de compensation de 275 M€ pour aider les opérateurs relevant de son ministère à faire face à la hausse prévisionnelle de leurs dépenses d'énergie en 2023. L'ouverture des crédits correspondants est prévue dans le schéma de fin de gestion des programmes budgétaires placés sous la responsabilité de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, tel qu'il résulte du second projet de loi de finances rectificative pour 2022. L'enveloppe comprend 200 M€ en faveur des opérateurs relevant du programme 150 "Formations supérieures et recherche universitaire", 55 M€ en faveur des opérateurs relevant du programme 172 "Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires" et 20 M€ en faveur du Centre national des oeuvres universitaires et sociales (CNOUS), qui relève du programme 231 "Vie étudiante". Pour ce qui concerne plus spécifiquement les établissements d'enseignement supérieur relevant du programme 150, ils bénéficieront d'un premier versement d'un montant global de 100 M€ réparti au prorata des dépenses d'énergie réalisées en 2021. Les 100 M€ restants seront alloués selon une logique plus ciblée, tenant compte des surcoûts réellement constatés, du poids des dépenses d'énergie dans les dépenses de fonctionnement et de la situation financière des établissements. Ce soutien financier doit permettre aux établissements de préserver leurs campagnes de recrutement et leurs investissements et de ne pas dégrader les conditions d'accueil des étudiants et des chercheurs. S'agissant des efforts de réhabilitation du parc immobilier, une nouvelle génération de contrats de plan État-régions (CPER) est mise en œuvre sur la période

2021-2027, avec un montant d'investissement du ministère d'1,2 milliard d'euros. Les opérations de rénovation énergétique constitueront l'un des axes structurants de cette nouvelle programmation. En complément, le plan de relance permet de financer sur la période 2021-2023, pour un montant d'investissement de près de 815 M€, plus de 670 projets de rénovation énergétique dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, sur l'ensemble du territoire national, en métropole comme en Outre-mer. Il finance également près de 140 projets pour les Crous, pour plus de 250 M€. Ces opérations permettront de livrer des bâtiments d'enseignement et de recherche, des logements étudiants et des espaces de restauration plus fonctionnels, tout en apportant un meilleur confort d'été et d'hiver et en réduisant l'empreinte énergétique des bâtiments. Presque tous les projets sont en phase de travaux, ou sont déjà livrés. Enfin, les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche sont pleinement engagés dans une démarche de sobriété énergétique. Compte tenu de l'importance de leur patrimoine immobilier, cette démarche est indispensable sur le plan écologique. Elle devra contribuer de manière structurelle à la baisse des consommations d'énergie.